



Procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre 2025 à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Bernard DARLAY, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Laurent GRAND & Mmes Françoise GRAS, Christine BORSKI, Sylvie CALLAND, Joséphine JACQUENOD, Marie-Claude RENAUD, Myrtille BROCHOIRE.

Absents excusés : Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Stéphanie LECOULTRE.

Absents non excusés :

Procuration :

Quorum (minimum 10 présents) : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Guy DUPUIS

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2025

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18/11/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18/11/2025.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
ZI 189/190	Terrains	Chemin du Pommerat	GOILLON Catherine	Jeannerot Edgar & Blonde Lisa
D 420	Maison	10 rue du Sauvieux	BORROD Brigitte	Cahier-Baroz Michel 39130 Clairvaux-les- Lacs
G 97	Maison	15 rue du Vieux Faubourg	Consorts Janod Fabien	Janod Baptiste 39240 Vescles
G 226	Maison	5 impasse du Sauvieux	Consorts Stempfler	Lorret Maurice 71700

				Uchizy
G 319/320	Logements	1-2 place de l'Eglise	SCI AMJ	Cazot Thibaud

Tarifs communaux 2026

Pour l'année 2026, le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs communaux :

- droits de place
- concession cimetière
- location de matériels
- location de salles
- ateliers publics communaux de distillation

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

2. ACQUISITION/ALIENATION/LOCATION

Renouvellement bail pâturage à Dominique HUGON

Il est proposé de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2026, le bail pâturage à Dominique HUGON sur une partie des parcelles ZA50 au lieu-dit « Grand Plan Pernet » et ZB57 au lieu-dit « Plan Pernet » pour une surface d'environ 10ha.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le bail à Dominique HUGON et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

Proposition d'avenant au bail commercial à « un poil plus court »

Pour permettre le démarrage de l'activité de ce commerce, il avait été convenu dans le bail commercial, un montant de loyer annuel de 4 200 €, soit 350 € mensuel et qu'à l'issue de la première année, le loyer serait réajusté au vu du bilan de Mme PARSUS et formalisé par un avenant au bail initial.

Après échange avec Mme PARSUS, il apparaît que son activité est stable.

Au vu de ces informations, le Maire propose une augmentation progressive du loyer, passant de 350 € à 400 € à compter du 01/01/2026 pour arriver à un loyer définitif de 500 € au 01/01/2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

3. PERSONNEL

Situation de l'agent Arnaud BAYET

Le Maire informe le conseil municipal du renouvellement pour une durée de six mois du contrat d'Arnaud BAYET soit pour la période du 23/01/2026 au 23/07/2026.

Au vu des changements à venir (départ, arrivée, tâches à réaliser, arrêts de travail), une réflexion sera engagée sur l'effectif et l'organisation du personnel au 1^{er} trimestre 2026.

4. TRAVAUX

Opération façades et arcades : point sur travaux (voir note de Soliha)

Quatre propriétaires se sont manifestés pour réaliser des travaux sur le sol de leur arcade pour lequel la commune a une servitude de passage.

Les arcades étant un élément majeur de l'identité patrimoniale d'Arinthod, la réhabilitation de qualité est une nécessité pour assoir la réputation touristique de la commune.

Aussi, il apparaît nécessaire de construire un projet global et détaillé sur toutes les arcades en termes de finition des matériaux et des teintes et prenant en compte tous les réseaux (électrification, infrastructure téléphonique, eaux pluviales, assainissement), les entrées de caves etc..

Ce projet serait ensuite soumis à l'ABF pour validation.

Pour ce faire, une consultation d'entreprises doit être lancée pour la réalisation de devis détaillés par arcades avec deux options de finition (béton ou pierres de taille). Cette étude peut être réalisée par le cabinet SOLIHA pour un montant de 6 160 € HT et financé pour partie par Terre d'Emeraude dans le cadre des cofinancements de l'opération Cœur de Ville, à l'instar des aides perçues par Moirans-en-Montagne sur ce même programme.

Ensuite, une fois les propositions reçues, la commune peut décider, soit :

- de porter l'opération d'intérêt public après mise à disposition du sol par les propriétaires
- de déléguer à chaque propriétaire le soin de réaliser les travaux mais cette solution ne paraît pas satisfaisante.

Le Maire propose au conseil municipal, dans un premier temps, de mandater SOLIHA pour engager toutes les démarches et réaliser le dossier de consultation des entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

Stade : demande de subventions pour travaux de clôtures

Suite à une visite des terrains par le district, des travaux selon les préconisations de la Fédération Française de Football sont à réaliser afin de conserver l'homologation du stade en classification T5.

Ces travaux consistent à clôturer entièrement le stade, déplacer les mains courantes et remplacer les crochets métalliques des filets par des crochets plastiques.

Les travaux de mise aux normes des mains courantes et le remplacement des crochets ont déjà été réalisés par le Football Club Petite Montagne, mais il reste à clôturer une partie du complexe sur une longueur d'environ 130m avec pose de portails et portillons.

Après des demandes de devis, les travaux à réaliser s'élèveraient à 14 511 € HT.

Le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département et de Terre d'Emeraude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

5. MOTION

Lors du 107^e Congrès des maires de France, il a été réaffirmé que la liberté locale est incontournable pour le pays et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières.

L'Association des Maires de France a fait des propositions concrètes en ce sens, adoptées au Congrès et propose aux communes de marquer localement leur soutien en adoptant la motion pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Après avoir détaillé les propositions, le maire propose au conseil municipal, l'adoption de la motion de l'AMF.

Le conseil municipal, par 11 voix Pour et 5 abstentions, adopte les propositions de l'Association des Maires de France.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Attribution de la braderie du 15 août au Football Club de la Petite Montagne

-Information des indicateurs clés de performance de l'aire de camping-cars :
856 nuitées, 2140 touristes accueillis, 25% de clients étrangers, 37 664 € de retombées économiques estimées sur le territoire.

-Point sur l'aménagement test rue de la Combe : pas trop de gêne ou de remarques pour l'instant. Ajouter de l'éclairage vers les emplacements de stationnement non visibles la nuit.

-Information sur la reprise de la Bistraille par Monsieur Maxance LONG pour une activité de fabrication de bière.

-Remerciements du maire aux conseillers ayant participé à l'élaboration du bulletin municipal et à l'organisation du Noël des Aînés.

Séance levée à

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



La secrétaire
Guy DUPUIS

